

**ARRÊTÉ N°CONC-20200309-001**  
**portant désignation des membres du jury et des correcteurs**  
**du concours**  
**d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**au titre de l'année 2020**

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

**Vu** l'arrêté du 8 juillet 2019 pris par Monsieur le Président du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Vu** l'arrêté portant désignation des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établie par le Président du Centre de gestion des Landes en 2020,

**Vu** la charte régionale de coopération des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016,

**Vu** le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 octobre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 8 juillet 2019 susvisé, la liste des membres du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est établie comme suit :

**Collège des élus :**

- Monsieur Jean-Marc LARRE, maire de Biaudos, président du jury
- Madame Isabelle CAILLETON, élue à la Mairie de Peyrehorade
- Monsieur Christian DUCOS, maire de Souprosse

En cas d'empêchement, Monsieur Jean-Marc LARRE sera remplacé par Monsieur Christian DUCOS.

**Collège des personnalités qualifiées :**

- Monsieur Didier BLANCQUART, responsable carrières et paye, Conseil départemental des Landes
- Madame Lorène LAPÔTRE, directrice générale des services, Mairie de Pontonx sur l'Adour
- Monsieur Vincent DUDES, directeur général des services, Mairie de Hinx

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

- Madame Carine FREDIN, attaché territorial, Grand Dax agglomération
- Madame Alexandra BORDUS, adjoint administratif, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion des Landes et désigné par voie de tirage au sort
- Madame Lucie THIBAUT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, Mont de Marsan Agglomération

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et orales ainsi que des épreuves facultatives est la suivante :

- Madame Carine LAMONTAGNE, attaché territorial, Mairie de Mont de Marsan
- Madame Edwige RAMBAUD-SALLES, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Madame Céline SAINT-JEAN, enseignante
- Madame Stéphane LASSERRE, enseignante
- Madame Julie ZUMKELLER, enseignante
- Madame Nathalie BERNIER, enseignante
- Madame Alix CHEVILLOT, enseignante
- Monsieur Maxime LÉVEILLÉ, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Madame Sandrine CERQUEIRA, enseignante
- Monsieur Arnaud MICALETTI, enseignant
- Madame Myriam MICALETTI, enseignante
- Madame Sylvie DERVAUX, directrice général des services, Mairie de Parentis en Born
- Monsieur Yves SERVETO, directeur général des services, Mairie de Tartas,
- Monsieur Fabrice GOARIN, enseignant
- Monsieur Nicolas ABRAHAM, enseignant
- Madame Patricia CASTILLON, enseignante
- Madame Virginie MANSANNÉ, enseignante
- Monsieur Thierry CLAUDÉ, enseignant
- Madame Hélène DUCASSE, enseignante
- Madame Chantal WATER, enseignante
- Madame Céline ALIX, enseignante
- Monsieur Fabrice LACOMMÉRE, enseignant
- Monsieur Romain LABASTARDE, enseignant
- Monsieur Vincent SAINT-MARTIN, enseignant retraité
- Madame Marianne SAINT-MARTIN, enseignante retraitée
- Madame Marie BALAYER-BRASIER, directrice adjointe des Archives départementales des Landes



- Monsieur Fabrice BARBÉ, directeur des services financiers, Mairie de Dax
- Madame Evelyne LALANNE, chargée d'enseignement, Université de Pau
- Monsieur Eric GUAGLIARDI, attaché territorial, Mairie de Mont de Marsan
- Madame Sandrine SAINT MARTIN, chef de service Population, Mairie de Mont de Marsan
- Madame Leïla HAJJI, responsable ressources humaines et administration générale, Mairie de Tartas
- Monsieur Philippe FOUASSIER, ingénieur territorial, Communauté de communes de Mimizan
- Madame Sandrine DEVIGE, formatrice en informatique, ALPI
- Monsieur Frédéric ESTIVALS, formateur en informatique, ALPI
- Monsieur Laurent LABADIE, formateur en informatique, ALPI
- Monsieur René GUIHEMSANG, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, ALPI
- Monsieur Yves DE ANGELI, formateur en informatique
- Madame Maryke PELLERIN, formatrice en langues
- Madame Marie-Claude DAUGREILH, formatrice en langues

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et des centres de gestion partenaires, sera transmis à Monsieur le Préfet du département des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le 9 mars 2020



Le Président,

  
Jean-Claude DEYRES

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020



ID : 040-284003332-20200309-20\_03\_007-AR

